

Bureau des procédures environnementales

Commune de MONS-EN-BAROEUL

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

La société HEINEKEN Entreprise, dont le siège social sis 2 rue des Martinets 92500 RUEIL-MALMAISON, a déposé un dossier de porter-à-connaissance relatif au projet « CIRCLE » concernant la valorisation des drêches issues du processus de production de la brasserie située ZI de la Pilaterie – Rue du Houblon 59370 MONS-EN-BAROEUL.

Cette demande sera soumise à la participation du public par voie électronique **pendant 15 jours consécutifs, du lundi 19 juin au lundi 3 juillet 2023 inclus**. Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, le public pourra prendre connaissance du dossier de porter-à-connaissance sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2023>) et pourra formuler ses observations.

Ces observations pourront être transmises :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dcpi-enquete-publicue@nord.gouv.fr, en précisant dans le sujet : PPVE HEINEKEN à MONS-EN-BAROEUL ;
- exceptionnellement, par voie postale à la préfecture du Nord – Bureau des procédures environnementales – 12 rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex, jusqu'à la date de clôture de la participation du public par voie électronique, cachet de la poste faisant foi, en précisant sur l'enveloppe : PPVE HEINEKEN à MONS-EN-BAROEUL.

Les documents transmis par voie électronique doivent impérativement être au format PDF et de taille inférieure à 5 Mo. **Le public est averti que l'anonymat ne peut être préservé puisque toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur internet.**

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59000 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 **sur rendez-vous**.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Madame Aurélie Fasquel – Animatrice SHE – aurelie.fasquel@heineken.fr.

A l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision de modification de l'autorisation environnementale éventuellement assortie de prescriptions complémentaires ou de refus au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.